

Le passage au français : garantie du maintien de la "romanité" de la Suisse romande

Autor(en): **Kristol, Andres**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Schriftenreihe = Collection / Forum Helveticum**

Band (Jahr): **15 (2005)**

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-832949>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LE PASSAGE AU FRANÇAIS: GARANTIE DU MAINTIEN DE LA «ROMANITÉ» DE LA SUISSE ROMANDE

Andres Kristol

Deux manières de vivre la diglossie

Demandez à des locutrices ou à des locuteurs alémaniques quelle langue ils parlent. Ils vous répondront: «tütsch». Demandez-leur quelle langue ils écrivent. La réponse sera la même: «tütsch» (éventuellement en précisant: «schrift-» ou «hochtütsch»). Abstraction faite des spécialistes de la question, les Alémaniques semblent donc considérer de manière plus ou moins floue que l'oral et l'écrit sont des variétés d'une «même» langue.

Rien de tel en Suisse romande. Historiquement, le terrain de l'oralité y a été occupé par le francoprovençal¹, appelé *roman* ou *romand* – une appellation analogue à celle du *romanche*, qui insiste sur l'origine «romaine» du latin parlé de chez nous². Quant à l'écrit, depuis la fin du Moyen Âge, c'est le français qui commence à être enseigné dans les écoles qui se développent dans les villes, avant même la Réforme. Puis, dès le XVI^e siècle, dans les cantons protestants, le français est enseigné à tous les enfants, filles et garçons, en ville comme à la campagne. Pendant plusieurs siècles, il reste pourtant une langue d'importation, une langue de culture apprise dans les livres, qui ne se confond pas avec la langue parlée de tous les jours. Jamais, le français n'aurait pu être considéré comme du «romand écrit» – et les locuteurs étaient bien conscients que leur langue n'était pas du «français corrompu», comme une certaine idéologie cherchait à le leur faire accroire.

Mais si les dialectes alémaniques ont été perçus comme la langue du pouvoir dans l'ancienne Confédération et ont joui du prestige de la tradition écrite en allemand, le prestige du français a plutôt affaibli le statut du «romand», considéré de plus en plus comme une langue de moindre valeur. Alors que la situation linguistique objective de la Suisse romande était comparable à celle de la Suisse alémanique, avec deux variétés linguistiques fonctionnant de manière complémentaire, *diglossique*, sa perception n'a donc pas été la même des deux côtés de la Sarine.

Le début de la fin: le passage au monolinguisme français

Une langue parlée laissant par définition peu de traces écrites, la diglossie historique de la Suisse romande est mal connue. Puisque dans les régions protestantes, dès le XVI^e siècle, la connaissance du français est en général excellente – et la Suisse romande a considérablement contribué au rayonnement de la culture française, surtout dans les nations protestantes du Nord de l'Europe –, de nombreux auteurs ont cru pouvoir distinguer une Suisse romande plutôt urbaine et francophone, protestante, et une Suisse romande plutôt rurale et «patoisante», catholique. En réalité, tous les témoignages historiques coïncident: jusqu'à la fin du XVIII^e siècle au moins, la population romande, dans la mesure où elle était scolarisée, était diglossique³. Elle maîtrisait évidemment le français, mais elle continuait à parler le «romand» (ou le dialecte jurassien) dans la vie de tous les jours. Ce n'est que vers le milieu du XIX^e siècle que, dans les régions protestantes, la majorité de la population passe très rapidement à la monoglossie française⁴.

Cette situation se reflète dans le dialogue suivant, tiré du roman *Jean-Louis* (1882) de l'auteur et artiste peintre Auguste Bachelin (Neuchâtel 1830 - Berne 1890), qui met en scène deux *notables* neuchâtelois, le pasteur de Saint-Blaise et le «justicier»⁵ Prince, en 1849:

- Ma foi! ou, que c'est triste de penser qu'un gros homme comme vous n'a pas eu plus d'énergie que cela [...].
- Vous avez bien raison, monsieur le ministre.
- Je le sais, parbleu! bien que j'ai raison, j'y suis sujet. – Il continua en patois: *Saté-vos, djustizi, vos ites adie zeu on patet.*
- *I le sa pru, m'sieu le m'nistre. Ma que vlaivos? I sù cmé on m'a fait.*
- *On vos a gros mau fà.*
- *I n'é pouis ré.*
- *Ma dé to cé, c'est c'tu bouèbe qui ma fa petie! on se brave bouèbe! i né cniosse ré cmé iu.*
- *Vos ai bai rason.*
- *Et c'ta pouira Louise, c'est cé asbai ena bouenna baista! Toparie, é faut itre bé crouie por ne pas le vaire.*
- *Ouai, ma i ne voui pas que le bouèbe s'è d'aille, que me faut-u faire? Vos me comprètes.*
- *Cé qué vos faut faire? é vo faut budgi.*
- *I sù veni por cé. [...]*⁶

Ce texte reflète les pratiques linguistiques de la dernière génération de dialectophones urbains dans les cantons protestants de la Suisse romande. Ce sont des locuteurs qui ont encore été socialisés en «patois», mais qui ont cessé de transmettre la langue vernaculaire à la génération suivante. Ce n'est que dans une situation hautement émotive que les deux personnages – qui se parlent habituellement en français – ont recours à la «langue du cœur», la langue de la proximité, la langue de l'intimité qui a dû être la langue de leur première enfance, et que l'auteur lui-même, né en ville de Neuchâtel, manie encore avec aisance.

Les raisons de l'abandon des dialectes en Suisse romande

Quelles sont les raisons de l'abandon rapide, conscient et voulu, du «romand» au cours du XIX^e siècle?

Étant donné le décalage chronologique entre régions protestantes et catholiques, observable dans la dernière phase de cette évolution, on a souvent évoqué le protestantisme – qui a évidemment favorisé la connaissance du français, langue du culte et langue du texte biblique dans la soi-disant «langue du peuple» – comme principal responsable du passage au monolinguisme français. En réalité, pendant près de trois siècles, le protestantisme n'a pas eu d'impact majeur sur la pratique orale du vernaculaire romand. Par ailleurs, un regard sur la situation alémanique montre que les différences confessionnelles n'y ont jamais provoqué la moindre différence dans les attitudes à l'égard des dialectes.

Il est vrai, en revanche, que l'évolution culturelle en France, où la pratique des dialectes est systématiquement dénigrée depuis la Révolution, a exercé une influence considérable sur les attitudes linguistiques des Romands également. Mais je pense que les principales raisons du passage au monolinguisme sont faites «maison».

Un premier facteur important pour la disparition des parlers romands, c'est l'industrialisation massive de certaines régions protestantes qui coïncide avec la naissance de l'État fédéral moderne. Cette évolution est bien documentée pour les vallées industrialisées du Jura Sud: entre 1806 et 1812, l'enquête de Coquebert de Montbret atteste la parfaite vitalité des parlers autochtones dans l'ensemble des régions jurassiennes (Henry 1993). À partir de 1815, l'industrialisation déclenche pourtant une immigration massive dans le Jura Sud, dont la

population double entre 1818 et 1900. Ces immigrants proviennent des régions romandes voisines (Neuchâtel, Vaud, Jura Nord) et de Suisse alémanique. Le brassage de la population est tel qu'en l'espace de deux à trois générations, l'usage des dialectes cesse complètement. En 1903, Gauchat écrira que dans le Vallon de St-Imier, le dialecte a disparu «depuis longtemps».

De manière concomitante, le passage au monolinguisme français a été décisif pour le maintien de la romanité de la Suisse romande. Si l'abandon du vernaculaire romand a été plus rapide que les évolutions comparables en France voisine, ce n'est pas l'effet du hasard. Cette évolution peut en effet se comprendre comme un comportement défensif: elle facilitait l'assimilation rapide des milliers de migrants alémaniques installés en Suisse romande depuis la création du nouvel État fédéral, qui garantissait le libre établissement et donc la mobilité de la population.

Certains indices qui confirment cette vision des choses se trouvent dans la presse romande de la deuxième moitié du XIX^e siècle: «N'est-ce pas affirmer la vitalité de la Suisse romande, à l'heure où le flot croissant de l'émigration jette sur notre sol tant d'éléments hétérogènes, qui mettront notre existence en péril, si nous ne parvenons pas à les assimiler par la prépondérance du français?» (*L'Éducateur*, 1883).

Un autre passage de *L'Éducateur* atteste que l'assimilation rapide des migrants est effectivement en train de se produire: «Si l'émigration allemande gagne dans le canton de Neuchâtel, à la troisième génération, les familles émigrées parlent français et oublient souvent complètement leur langue d'origine.» (*L'Éducateur*, 1886).

Dans ce sens, le maintien du dialecte alémanique, jusqu'à l'époque moderne, a sans doute favorisé l'intégration en Suisse romande des nombreux migrants internes d'origine alémanique, pour qui l'acquisition du français pouvait paraître comme un avantage. Et c'est en effet le passage au monolinguisme français qui a enrayé la progression séculaire vers l'ouest de la frontière linguistique entre l'allemand et le romand (cf. Kristol 2005) – on n'ose imaginer de quelle manière la situation linguistique de la Suisse romande aurait pu se développer si la population alémanique, de son côté également, avait renoncé à l'usage de ses dialectes...

-
- 1 Le terme «francoprovençal» a été créé par la linguistique de la fin du XIX^e siècle. Il désigne une langue romane qui, en réalité, n'est ni française ni «provençale» (occitane), et dont les premières caractéristiques sont attestées dès la fin du VI^e siècle. Historiquement, l'espace francoprovençal s'est formé à partir des grandes voies de passage alpines entre la Vallée d'Aoste et Lyon (Petit et Grand Saint-Bernard). Certains indices permettent de penser qu'à l'époque pré-littéraire, l'espace jurassien et franc-comtois en faisait également partie, mais depuis les premiers écrits disponibles, les dialectes correspondants sont alignés sur les parlers oïliques de l'Est de la France. Au début du XX^e siècle, la frontière entre les parlers jurassiens et francoprovençaux suivait le Chasseral et la frontière nord du canton de Neuchâtel, avec une zone de transition mal documentée entre le Chasseral et l'actuelle frontière politique Berne/Jura.
 - 2 Parallèlement, dès le XVI^e siècle, on commence aussi à utiliser le terme dévalorisant de *patois*. À Genève, on parle souvent de *langue savoyarde*.
 - 3 Cela concerne même les enfants des nombreux réfugiés huguenots d'origine française, nés en Suisse et linguistiquement assimilés. À Genève, il n'est cependant pas exclu que les «natifs», nés de parents protestants étrangers, auxquels l'oligarchie genevoise refusait les droits politiques, aient commencé à rejeter dès 1750 environ la pratique d'un dialecte qui pour eux s'identifiait avec une nation qui n'était pas la leur (Merle 1991: 23, 41, 43). Malgré cela, les pamphlets politiques en dialecte genevois des années 1790 (Merle 1991: 49-59) trouvent encore leur public sans qu'il soit nécessaire de les traduire. Et Plan (1870: 6s.) confirme: «Il n'y a pas très longtemps que presque chacun chez nous, à la ville comme dans les villages, comprenait et parlait cet idiome; on voyait même sous le régime impérial, des magistrats de l'ordre judiciaire s'en servir pour interroger ceux de nos voisins annexés qui ne comprenaient rien du français. [...] Mais peu à peu, dès la première enfance de la génération qui s'en va, l'usage du patois tendit à disparaître».
 - 4 Dans les régions catholiques, moins scolarisées, la rupture est plus tardive, même si on y trouve très tôt les premiers règlements scolaires qui interdisent l'usage du patois (dès 1787 à Porrentruy, selon Henry 1993: 227, dès 1824 à Monthey, selon Schüle 1971: 200). Malgré cela, dans certaines régions catholiques, les dialectes romands n'ont pas encore définitivement disparu (cf. Maître 2003).
 - 5 Membre de la cour de justice de la Principauté de Neuchâtel jusqu'en 1848.

- 6 Savez-vous, justicier, vous avez toujours été un homme mou.
- Je ne le sais que trop, monsieur le ministre, je suis comme on m'a fait.
 - On vous a bien mal fait.
 - Je n'en puis rien.
 - Mais dans tout ça, c'est ce garçon qui me fait pitié! un si brave garçon! je ne connais «rien» comme lui.
 - Vous avez bien raison.
 - Et cette pauvre Louise, c'est ça aussi une bonne fille! Tout de même il faut être bien mauvais pour ne pas le reconnaître.
 - Ouis, mais il ne faut pas que le garçon s'en aille, vous me comprenez. Que me faut-il faire?
 - Ce qu'il vous faut faire? Il vous faut bouger.
 - Je suis venu pour cela. (Traduction de l'auteur; je cite la 3^e édition, Neuchâtel 1895: 327).

BIBLIOGRAPHIE

HENRY, P. (1993), *Le français dans le Jura des origines à 1815, Actes de la Société jurassienne d'émulation*: 219-44.

KRISTOL, A. (2005), *Politiques et discours linguistiques explicites en Suisse occidentale (XV^e-XVIII^e siècles)*, in: *Sprachendiskurs in der Schweiz: vom Vorzeigefall zum Problemfall? Le discours sur les langues en Suisse: d'un modèle d'exemple à un cas problématique?*, Académie suisse des sciences humaines et sociales, Berne: 49-64.

MAÎTRE, R. (2003), *La Suisse romande dilalique*, *Vox Romanica* 62: 170-81.

MERLE, R. (1991), *Une naissance suspendue. L'écriture des «patois», Genève, Fribourg, Pays de Vaud, Savoie de la pré-Révolution au Romantisme*, La Seyne.

PLAN, PH. (éd.) (1870), *La conspiration de Compesières*, Genève.

SCHÜLE, R. C. (1971), *Comment meurt un patois*, in: MARZYS, Z. (éd.), *Colloque de dialectologie francoprovençale*, Neuchâtel/Genève: 195-213.